

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

ALTAREIT

Société en commandite par actions au capital de 2 625 730,50 euros
Siège social : 87 rue de Richelieu – 75002 PARIS
552 091 050 RCS PARIS

AVIS RECTIFICATIF A L'AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION
(paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 28 avril 2025, n°54, annonce 2501277)

L'attention des actionnaires de la société **ALTAREIT**, convoqués en assemblée générale mixte le jeudi 5 juin 2025 à 12 heures au siège de la Société (87 rue de Richelieu – 75002 Paris) au terme de l'avis de réunion valant avis de convocation paru au **Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 28 avril 2025 n°51 (annonce 2501277)**, est attirée sur le fait que le texte des projets de résolutions publié audit avis est corrigé par le présent avis rectificatif comme suit.

Le paragraphe 2. de la 21^{ème} résolution (Délégation de compétence à consentir à la Gérance, pour une durée de vingt-six mois, en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes) est remplacé comme suit afin de corriger le numéro de la résolution visée dans la dernière phrase :

« 2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables. Ce plafond est distinct et autonome du plafond prévu au paragraphe 1. de la 20^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale ; »

Le reste de l'avis paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 28 avril 2025 n°51 (annonce 2501277) demeure inchangé.

LA GERANCE